

PROJET D'ETABLISSEMENT

Multi Accueil

Le Grand Jardin

83440 FAYENCE

Modifié et Adopté en Conseil Municipal du 10.12.2018

EFFET AU 1^{er} JANVIER 2019

Table des matières

PROJET SOCIAL -----	2
PROJET EDUCATIF -----	3
I) OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF -----	3
a) L'ADAPTATION AU MULTI ACCUEIL-----	4
b) ACCUEIL AU QUOTIDIEN-----	5
c) ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE EN PRATIQUE-----	5
d) PROCESSUS D'AUTONOMISATION ET LES DIFFERENTS APPRENTISSAGES-----	6
II) SANTE, SOINS ET BIEN-ETRE -----	6
a) STATUT VACCINAL ET SANTE-----	6
b) BIEN-ETRE, HYGIENE-----	8
c) ALLAITEMENT MATERNEL-----	8
d) LE REPAS-----	8
e) ACQUISITION DE LA PROPRIETE-----	9
f) LA SIESTE-----	10
III) DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR, EVEIL, SOCIALISATION -----	11
a) OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE AU MULTI ACCUEIL PAR RAPPORT AUX BESOINS DE L'ENFANT-----	11
b) OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE AU MULTI ACCUEIL PAR RAPPORT AUX BESOINS DU GROUPE-----	11
c) OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE AU MULTI ACCUEIL PAR RAPPORT AUX BESOINS DES PARENTS-----	12
IV) PARTICULARITE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE AFFECTION CHRONIQUE -----	12
V) COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES -----	13
VI) PLACE DES FAMILLES -----	16
VII) RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS -----	16
VIII) ADOPTION DU PRESENT PROJET D'ETABLISSEMENT -----	17

PROJET SOCIAL

Le multi accueil Le Grand Jardin est situé 38 ancienne voie ferrée 83440 FAYENCE ☎ : 04.94.76.28.43

Le multi accueil est sous la responsabilité du Maire de la commune de Fayence

Il fonctionne conformément :

- Aux dispositions des décrets du 1^{er} août 2000 (n°2000-762), du 20 février 2007 (n°2007-233) et du 7 juin 2010 (n°2010-613) relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1^{er} livre II du Code de la santé publique et de ses modifications éventuelles,
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

- Aux dispositions du règlement de fonctionnement.

Cet établissement a une capacité de 40 places réparties en trois sections d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, ou à l'entrée en école maternelle.

Le Multi accueil municipal garantit l'accueil de deux enfants non scolarisés jusqu'à l'âge de 4 ans à la charge des bénéficiaires de l'Allocation du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation de Solidarité spécifique ou des primes forfaitaires instituées respectivement par les articles L262-11 du Code de l'Action Sociale et des familles, L524-5 du code de la Sécurité Sociale et L351-20 Du Code du Travail, qui vivent seuls ou avec une personne travaillant ou suivant une formation rémunérée et qui ont une activité professionnelle ou qui suivent une formation rémunérée.

Ces enfants pourront être accueillis au sein du multi accueil de FAYENCE pour permettre aux bénéficiaires des allocations susmentionnées d'accomplir les démarches nécessaires à une recherche active d'emploi.

L'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique est un droit reconnu par la loi pour les enfants et leur famille.

Le projet social s'articule donc autour de plusieurs actions « accueillir, éduquer, accompagner et animer » dans le monde de la petite enfance tant pour les enfants que pour leurs parents.

Il s'agit d'accompagner la parentalité tout en valorisant l'enfant et en accompagnant la famille dans les moments ou évènements les plus difficiles pour eux.

Le multi accueil est dirigé par :

Annick METZ, puéricultrice DE, Directrice ✉ a.metz@ville-fayence.fr

L'équipe éducative auprès des enfants est composée d'une Educatrice de Jeunes Enfants, qui se chargera notamment de la continuité des fonctions de direction en toutes circonstances, de 5 auxiliaires de puériculture, de 5 adjoints techniques titulaires du CAP petite enfance, de deux agents Techniques assurant l'entretien des locaux, la cuisine satellite et la lingerie.

Le personnel est complété par des médecins généralistes d'un cabinet médical assurant notamment, des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et des parents (Décret 2007-230 art R 2334-39).

Le multi accueil est aussi un lieu privilégié de stage pour les étudiants (CAP, Auxiliaires puériculture ou en stage d'observation). Ils doivent être à jour de leurs vaccinations.

Dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile, le multi accueil peut être amené à travailler en partenariat avec différents travailleurs sociaux tels que les assistants sociaux, puéricultrices de secteur, éducateurs, ...

PROJET EDUCATIF

I) OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif du multi accueil de FAYENCE vise à accompagner l'enfant à grandir, à s'épanouir harmonieusement, dans une ambiance de bien-être, de respect, pour lui et pour ceux qui l'entourent.

La mission première de la collectivité est d'accompagner la séparation entre l'enfant et sa famille.

La qualité de l'accompagnement de cette séparation sera essentielle dans la réussite du projet.

Afin de comprendre et d'aider l'enfant à s'adapter à la collectivité l'équipe éducative mise sur la communication avec les parents également et les interactions.

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

L'enfant devra, outre un accueil individualisé, être entouré, rassuré, écouté dès son arrivée mais aussi tout au long de sa présence, qu'elle soit régulière ou occasionnelle.

Pour l'enfant, le multi accueil doit être un lieu de vie, d'éveil, d'apprentissage et de plaisir. Il doit vivre harmonieusement son mode de garde, ressentir le bien-être autour de lui et les liens tissés entre sa famille et le personnel.

Le rôle de l'adulte est de soutenir l'enfant dans ses acquisitions afin de l'accompagner progressivement vers une autonomie sécurisante lui permettant de mieux appréhender sa vie en collectivité.

a) L'ADAPTATION AU MULTI ACCUEIL

Le premier accueil de l'enfant, avec sa mère, son père et parfois la fratrie, a une réelle importance car de lui vont dépendre, en grande partie, les relations de la famille avec le multi accueil.

La confiance qui pourra s'établir dès le départ sera bénéfique au bien-être de l'enfant.

Lors de la rencontre avec la Directrice et l'éducatrice de jeunes enfants, les parents pourront s'exprimer librement sur le vécu de la grossesse, de l'accouchement, éventuellement de l'allaitement, avant d'aborder la rencontre avec l'enfant : joie ou déception, problèmes d'alimentation ou de sommeil...

L'équipe pluridisciplinaire encouragera les parents ensuite à exprimer comment ils appréhendent cette séparation quotidienne d'avec leur enfant : celle-ci peut réveiller une culpabilité maternelle à concilier vie familiale et vie professionnelle.

D'autre part le père, d'emblée positionné comme séparé de l'enfant peut jouer un rôle de soutien pour la mère, comme il peut lui aussi être très affecté au moment de l'adaptation, notamment s'il a été un certain temps père au foyer (congé paternel).

En cas de séparation du couple, il s'agira pour la directrice d'évaluer la responsabilité juridique de chaque parent vis-à-vis de l'enfant afin d'informer le personnel du comportement à adopter en cas de conflit.

En découvrant le monde qui l'entoure, l'enfant accepte et apprend à se séparer de ses parents pour s'ouvrir aux autres. C'est une étape importante dans sa vie, car il va devoir s'adapter à un mode de vie et à un entourage différent de celui qu'il connaît.

C'est la raison pour laquelle le temps d'adaptation est un moment où le projet individualisé de chaque enfant peut être pris en compte par l'équipe lors des échanges avec les parents. Ce projet tient compte des demandes et des pratiques de chaque parent.

Court les premiers jours, le temps d'adaptation, doit progressivement augmenter (la première semaine avec les parents, la deuxième semaine sans les parents) jusqu'à inclure le repas l'avant dernier jour puis le repas et la sieste le dernier jour.

Le meilleur moment pour l'adaptation se situe dans la matinée, moment où l'enfant semble le moins fatigué et le plus à même d'être immergé dans un environnement inconnu.

Il s'agit pour le personnel d'être chaleureux avec des parents qui vivent souvent ces moments douloureusement. Les parents doivent être attendus dans le service et le personnel est prévenu de leur arrivée.

Le rôle du multi accueil est de répondre aux besoins physiques, psychiques et affectifs des enfants, de satisfaire leurs besoins de sommeil, nourriture, soins, hygiène et sécurité. Il est essentiel de satisfaire non seulement leurs besoins de base mais aussi de respecter leur rythme biologique (sommeil, repas, propreté...)

On soulignera le caractère individuel du rythme des tout-petits : les repas sont donnés lorsque l'enfant a faim, il est couché lorsqu'il présente des signes de fatigue.

La personne qui accueille l'enfant en adaptation évitera, les premiers jours, de s'emparer de l'enfant car il est difficile pour les parents de le confier à du personnel qu'ils ne connaissent pas.

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

Sans être intrusif sur leur vie privée, on cherchera à **repérer leurs habitudes** et à observer leur manière de faire avec leur enfant : on leur expliquera les habitudes de la section d'enfants, on les rassurera sur le respect du rythme de l'enfant, surtout dans les groupes des bébés, on insistera sur l'importance du doudou. Chaque famille arrive avec son histoire et ses habitudes et de ceux-ci découlent des besoins spécifiques qui doivent être entendus et pris en compte pour instaurer une relation de confiance.

On peut conseiller d'apporter un doudou ou objet transitionnel qui peut être également un foulard ou objet porté par la maman et qui porte son odeur ou son parfum.

Afin de permettre une intégration plus rapide de l'enfant, la première semaine, on évitera de changer les draps du bébé (qu'en cas de nécessité) pour qu'il reconnaisse l'odeur de son lit.

Lorsqu'un enfant plus grand rentre dans un groupe autre que celui des bébés, il ne faut jamais surestimer ses capacités mais le mettre dans un premier temps dans un groupe d'enfants plus jeunes ou plus calmes. Ainsi, il se sentira plus à l'aise et s'adaptera plus facilement à la collectivité.

La fiche «habitudes de vie» est une aide précieuse pour toute l'équipe tout au long du séjour de l'enfant dans l'établissement. Le personnel y note toutes les habitudes de l'enfant qu'elles soient d'ordre alimentaire, de sommeil, de doudou, sucette etc... on y retrouve également les problèmes particuliers de l'enfant en matière d'alimentation (intolérance, allergies alimentaires) les aliments déjà introduits par les parents et les difficultés de santé ou les particularités propres à l'enfant comme des soins spécifiques à lui administrer ou des précautions à prendre, des habitudes d'endormissement, etc ...

b) ACCUEIL AU QUOTIDIEN

Lors d'un accueil en collectivité, une distinction doit être faite entre la notion de prise en charge du groupe et de l'individu. Pour cela, il est très important de définir un environnement spatial, affectif et social adapté à chaque tranche d'âge concernée.

L'accueil d'un enfant nécessite une cohésion de l'équipe pédagogique et du concours de ses parents. Dès lors que ces conditions sont réunies, l'enfant trouvera un environnement rassurant propice à son épanouissement, à la construction de sa personnalité, à son développement personnel et de l'estime de soi.

L'accueil au quotidien se joue dans une relation à trois : le parent qui accompagne, l'enfant et la personne qui accueille l'enfant dans le groupe.

Il est important d'avoir une attention particulière pour l'enfant qui arrive au multi accueil (prendre les plus jeunes dans les bras, aller vers l'enfant plus grand et lui parler) et une écoute attentive pour la mère ou le père qui l'accompagne : comment s'est passée la nuit, l'heure du premier repas, les problèmes éventuels rencontrés...

Le personnel gèrera au mieux les angoisses de séparation des parents en encourageant ceux-ci à abrèger le moment du départ, mais sans toutefois partir à la sauvette. En effet, il est nécessaire qu'ils disent au revoir à l'enfant, qu'ils lui signifient clairement qu'ils partent et qu'ils vont revenir. Il faudrait éviter, par exemple, qu'un enfant endormi soit déposé directement dans son lit au multi accueil car il risque d'être désorienté à son réveil...

On le voit, une bonne prise en charge de l'enfant nécessite une communication importante et de qualité entre les familles et le personnel, il est donc primordial de favoriser des temps d'échange avec les parents.

Le temps des retrouvailles avant le retour à la maison revêt aussi une importance capitale pour l'enfant et sa famille.

L'échange et le dialogue entre les parents et les professionnels nécessitent une relation de qualité : le cahier de transmission est une aide pour le personnel qui est en mesure de donner le maximum d'informations aux parents sur la journée passée au multi accueil. Si ces informations ne paraissent pas suffisantes, les parents sont invités à en discuter le lendemain, avec l'équipe présente le matin lors de l'accueil de leur enfant, pour obtenir d'avantages de précisions.

c) ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE EN PRATIQUE

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

Les enfants sont répartis en trois groupes d'âges bien distincts.

Une section de 12 bébés, de 10 semaines à 14 mois environ, la section des « moyens » 12 enfants âgés de 14 mois à 2 ans environ et enfin une section d'enfants plus grands, 16 enfants qui passeront leur dernière année au multi accueil avant l'entrée à l'école maternelle.

Les deux services des « grands et des moyens » sont amenés à passer certains moments de la journée ensemble, comme lors de l'accueil du matin ou en attendant le retour des parents le soir.

Ainsi de 7h30 à 8h30 environ puis de 17h30 à 18h30 les enfants de ces deux groupes sont localisés dans « l'atrium », un grand espace voué au jeu et à la convivialité.

Le matin, les deux groupes se séparent pour rejoindre leur propre espace de vie dans lequel les enfants vont passer le temps d'accueil convenu : jeux, repas, sieste etc....

En ce qui concerne le groupe des bébés, l'accueil et le retour des parents s'effectuent au sein même de leur section ; il est en effet indispensable de préserver le nourrisson ou le tout petit de toute activité bruyante et de le changer de lieu en permanence ce qui est très anxiogène.

Pour les enfants arrivant au multi accueil ou le quittant en dehors de ces horaires, les parents sont invités à revêtir des sur-chaussures, puis à aller directement dans le vestiaire de la section d'enfants concernée.

Ils rencontreront directement le personnel encadrant et pourront passer des informations relatives à l'enfant et à sa santé. Celles-ci sont retranscrites sur un cahier, de façon à renseigner tout le personnel amené à prendre soin de leur enfant, au cours de sa journée au multi accueil.

De même, toutes les informations recueillies par l'équipe au cours de la journée seront consignées dans le cahier de transmissions, de manière à les communiquer aux familles respectives.

La personnalisation de l'accueil de chaque enfant va lui permettre de trouver ses repères dans un nouveau lieu de vie, de se rassurer et c'est alors qu'il va vivre tranquillement et sereinement, hors de son cadre habituel (le domicile de ses parents).

d) PROCESSUS D'AUTONOMISATION ET LES DIFFERENTS APPRENTISSAGES

L'équipe doit favoriser le désir de grandir de l'enfant, de faire seul, étape par étape, sans rechercher de performance, en respectant les compétences de chacun, dans un environnement adapté et aménagé en ce sens. Ainsi, l'enfant sera dans la capacité d'acquérir une autonomie.

Les activités sont proposées à l'enfant et ne sont jamais imposées. Il s'agit de lui apporter des moyens de favoriser son développement global, de favoriser l'échange et la socialisation, sans constituer un apprentissage précoce.

Les familles ont souvent une réaction de comparaison entre les enfants d'un même âge, or, il faut absolument les rassurer quant aux capacités de leur propre enfant. Les enfants n'ont pas tous le même stade de développement au même âge... de même que les activités qui sont proposées au multi accueil tiennent compte du développement de l'enfant et ne doivent en aucun cas représenter une obligation de « faire pour faire ».

Différents types d'activités sont proposés au sein de l'établissement comme à l'extérieur.

Ainsi, la mise en place d'activités culturelles et artistiques permet de favoriser le développement des capacités sensori motrices et cognitives.

II) SANTE, SOINS ET BIEN-ETRE

a) STATUT VACCINAL ET SANTE

Les enfants sont soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur.

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, seules les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires. Toutefois les vaccins contre la coqueluche, l'haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons, la rubéole sont vivement recommandés.

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018, les vaccinations suivantes sont obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite, contre la coqueluche, contre les infections invasives à Haemophilus influenzae b, contre le virus de l'hépatite B, contre les infections invasives à pneumocoque, contre le méningocoque de sérogroupe C, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (article 49 de la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017)

A compter du 1^{er} juin 2018, le responsable d'établissement doit vérifier le statut vaccinal des enfants. Si le calendrier vaccinal n'est pas respecté, seule une admission provisoire est possible.

Les parents ont 3 mois pour régulariser la situation ; à l'issue de ce délai, en cas de refus persistant, le responsable de l'établissement est fondé à exclure l'enfant (Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018).

Les parents doivent indiquer à l'équipe, les soucis de santé que l'enfant a présentés dans la nuit ou dans le week-end qui vient de s'écouler.

La confiance, qui s'est installée lors de la période d'adaptation de l'enfant au multi accueil, doit se maintenir notamment dans le cadre de la prise en charge de l'enfant qui présente une fièvre ou une maladie.

Ainsi, les parents indiqueront le souci rencontré et la solution qu'ils ont apportée en termes de traitement, de régime spécifique etc....

De fait les parents sont tenus de signaler toute prise d'un antipyrétique avant l'arrivée de l'enfant au multi accueil afin d'éviter tout risque de surdosage.

En règle générale, les parents sont encouragés à s'exprimer et à dialoguer avec l'équipe, pour tous les détails de la vie quotidienne.

Tout problème de santé en règle générale doit être impérativement signalé à la directrice du multi accueil.

En cas de petite pathologie (maladies saisonnières), l'enfant peut être admis, sous réserve que son état de santé soit compatible avec la vie en collectivité et qu'il soit traité.

En cas de maladie ordinaire, les parents sont tenus de transmettre un certificat médical qui doit indiquer le nombre de jours d'absence et non la pathologie ; le retour de l'enfant se fait au terme des jours d'absence sans certificat.

En cas de maladie à éviction obligatoire, le retour de l'enfant dans la collectivité nécessite un certificat d'aptitude à la vie en collectivité d'enfants. 11 maladies sont à éviction obligatoire :

- Angine à streptocoque
- Scarlatine
- Coqueluche
- Hépatite A
- Impétigo
- Infection invasive à méningocoque
- Oreillons
- Rougeole
- Tuberculose
- Gastro entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

-Gastro entérite à Shigella sonnei

En cas de maladie repérée et traitée, et si l'état de santé de l'enfant le permet, le multi accueil peut l'accueillir.

Les traitements éventuels seront administrés par la directrice qui est infirmière puéricultrice et habilitée à le faire, sous couvert d'une ordonnance en vigueur.

Si l'état de l'enfant se détériore, les parents seront contactés afin de venir le chercher très rapidement.

Dans le cas où l'état de l'enfant n'est pas compatible avec une vie en collectivité, la directrice conseillera une éventuelle éviction du multi accueil, notamment, dans le cas de maladies contagieuses.

Elle proposera à la famille, de garder son enfant au sein de son foyer afin de lui garantir un plus grand confort durant la phase aiguë de sa maladie.

L'objectif majeur du personnel est que l'enfant soit le mieux possible au multi accueil, tout en préservant les autres enfants qui fréquentent le multi accueil.

b) BIEN-ETRE, HYGIENE

Les enfants doivent arriver propres tant au niveau corporel que vestimentaire. Les vêtements de rechange sont fournis par les parents. Les effets doivent être notés au nom de l'enfant et renouvelés en fonction de leur utilisation, de la saison et de la taille de l'enfant qui grandit.

Les enfants sont changés selon les consignes des parents (eau savon, liniment oléo calcaire, lait de toilette...) et l'équipe note ses transmissions selon les observations réalisées (état du siège, selles ou non...).

c) ALLAITEMENT MATERNEL

Le lait maternel est recommandé de façon exclusive jusqu'à six mois. Il est l'aliment idéal pour les nouveau-nés et les nourrissons. En effet, il apporte tous les nutriments nécessaires à leur développement et contient des anticorps qui les protègent de maladies courantes.

L'allaitement maternel favorise la croissance physique et affective de l'enfant, privilégie le lien mère-enfant, renforce l'immunité de l'enfant et réduit les coûts en lait artificiel et en soins.

Ainsi conformément aux recommandations du PNNS (Programme National Nutrition Santé) en France, de l'OMS (Organisation Mondiale de la santé), et de la HAS (Haute Autorité de Santé), le multi accueil de Fayence est très impliqué dans la promotion de l'allaitement maternel.

Le sevrage complet de l'allaitement maternel n'est pas une condition « sine qua non » à la reprise du travail.

Lorsque la mère désire poursuivre l'allaitement, toute diminution des tétées par anticipation devient inutile.

Certaines femmes maintiennent les tétées du matin et du soir au risque que la lactation se tarisse. Il est plutôt conseillé de maintenir les tétées habituelles, voire plus fréquentes lorsque le bébé et la maman sont réunis pour stimuler la glande mammaire qui s'adaptera à ces nouveaux rythmes à la demande du bébé en deux ou trois jours.

L'article L422.2 du code du travail permet aux mères qui souhaitent allaiter de bénéficier d'une pause non rémunérée, sauf prévue par la convention collective. La mère peut tirer son lait sur son lieu de travail ou lorsqu'il lui est possible, rejoindre son bébé pendant la pause.

Au multi accueil, nous mettons à la disposition de la jeune maman un lieu très confortable qui dispose d'un fauteuil avec accoudoirs et qui offrira des conditions de quiétude propice à la relation entre la mère et son enfant.

Par ailleurs, si la maman ne peut se déplacer pour allaiter son enfant, il est tout à fait encouragé d'apporter le lait maternel au multi accueil. Le lait est tiré dans des biberons préparés à l'avance et donné sur le lieu d'accueil, selon des réglementations de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments).

d) LE REPAS

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

Le repas est un moment de plaisir, de convivialité et d'échange qui diffère selon les stades de développement de l'enfant et selon son âge.

Ainsi, le tout petit enfant a besoin d'une réponse adaptée à son rythme qui est très individualisé : le bébé a un rythme anarchique au début de sa vie en collectivité qui doit être prête à offrir un repas conçu pour ce bébé à tout moment de la matinée. L'enfant qui a faim peut très vite se sentir frustré s'il ne peut être rassasié rapidement.

De ce fait, le personnel qui prend soin des enfants de la section des bébés aura une biberonnerie dans ses propres locaux, pour avoir les biberons de l'enfant à disposition.

Les biberons sont préparés sur place, avec le lait qui convient, fourni par les parents. Ils sont préparés selon le respect des règles d'hygiène, sous une hotte à flux laminaire. Les auxiliaires de puériculture ont la tâche de préparer le biberon de l'enfant au moment de la tétée ou au début de la matinée. Les biberons sont conservés au froid jusqu'à leur consommation.

Les biberons de lait maternisés ou de lait maternel sont réchauffés dans un chauffe biberon.

Les biberons (contenants) identiques pour tous sont décontaminés puis stérilisés par une méthode « à chaud ».

Pour les enfants qui ont débuté une diversification alimentaire, le personnel du multi accueil veillera à suivre les recommandations des parents pour le repas.

L'introduction de nouveaux aliments est réalisée à la maison par les parents qui en informent le multi accueil.

Les aliments proposés à l'enfant seront cuisinés à la cuisine centrale de Fayence ou seront des aliments pour bébés en pots, afin de coller parfaitement à la progression de l'enfant dans ses goûts, sa découverte des aliments et leur texture.

En ce qui concerne les enfants plus grands, les repas seront proposés à tout le groupe au même moment, car il s'agit ici de favoriser l'intégration de l'enfant par l'autonomie et le plaisir lors du repas en collectivité.

Les menus seront établis très à l'avance et seront affichés afin que les parents en prennent connaissance et puissent ajuster l'équilibre alimentaire de leur enfant.

Ils sont composés de protéines sous forme d'œuf, de poisson ou de viande et d'un légume (cru ou cuit), accompagné d'un féculent, puis d'un fruit et d'un laitage si besoin.

Les repas seront préparés à la cuisine centrale et seront acheminés en « liaison chaude » jusqu'à la cuisine satellite du multi accueil.

Les derniers ajustements (mixés etc....) seront réalisés sur place avant d'être servis aux enfants.

Une collation composée d'un jus de fruit frais et de pain est proposée aux enfants dans la matinée, ainsi qu'un goûter composé d'un laitage (yaourt, fromage blanc petits suisse ou exceptionnellement d'un dessert lacté), d'un fruit (cru ou cuit en compote ou en salade de fruits) et d'une céréale (pain, biscuits etc.).

Dans le groupe des moyens, tous les aliments sont proposés à l'enfant sans pour autant lui imposer d'y goûter.

L'enfant doit pouvoir prendre le temps dont il a besoin, pour découvrir l'aliment proposé qu'il prendra avec ses doigts selon son envie : c'est la découverte de la matière, de saveurs et de textures différentes. Plus l'enfant est grand et plus on l'incite à goûter de tous les aliments. Le repas est l'occasion de découvrir des goûts nouveaux mais il doit toujours rester un plaisir et un moment de convivialité.

e) ACQUISITION DE LA PROPRETE

C'est un processus complexe qui demande du temps et de la maturation. L'enfant doit prendre conscience de ce qui se passe dans son corps et apprendre à le nommer. Par la suite, il apprendra progressivement à contrôler ses sphincters.

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

Cette éducation à la propreté doit être partagée avec les parents, afin de privilégier une continuité entre la maison et le multi accueil : les parents débutent la mise sur le pot à domicile puis lorsque le processus mis en place est devenu régulier, le personnel continuera à solliciter l'enfant pour qu'il devienne autonome au niveau propreté.

Des pots sont mis à la disposition des enfants dans les salles de bain et sont proposés régulièrement au moment des changes. Ils peuvent faire des essais s'ils le désirent sans pour autant avoir obligation de résultats. Dans le groupe des plus grands, les enfants sont conduits régulièrement, sur des petits WC adaptés, mais surtout à leur demande.

Il n'est pas opportun de punir les défaillances ni de récompenser, mais il est préférable d'encourager l'enfant à accéder à ce contrôle sphinctérien qui se réalisera selon son rythme et à sa propre initiative.

f) LA SIESTE

Le sommeil est une fonction vitale, d'une importance capitale dans le développement de l'enfant. Il peut varier selon l'hérédité, la constitution, l'âge et les activités.

Les enfants ont besoin de beaucoup de sommeil car ils sont en pleine croissance et leur organisme poursuit sa maturation neurobiologique.

Le sommeil permet de se reposer des activités réalisées (répare les dommages physiques et psychologiques) et permet l'acquisition et la rétention des connaissances (mémorisation des apprentissages, le rêve pour se défouler et se libérer psychologiquement).

Plus l'enfant se dépense physiquement, plus il aura besoin de sommeil, son organisme pourra alors récupérer de la fatigue physique et nerveuse grâce à un sommeil de qualité et en quantité suffisante.

C'est au cours du sommeil, que l'hormone de croissance, favorisant la croissance et les réparations des tissus et cellules usées, est secrétée.

Il est important de repérer les signes de fatigue et de respecter les rythmes de sommeil des enfants. Permettre des temps calmes favorisant l'endormissement, respecter les rituels et les repères de l'enfant afin qu'il puisse trouver le sommeil (pénombre, doudou sucette, musique douce...).

Il est également conseillé de garder les mêmes emplacements de lit : c'est ce qui est prévu au multi accueil. Que ce soit chez les bébés comme dans les sections des enfants plus grands, chaque enfant a un lit qui lui est propre.

Le moment du coucher peut être source d'angoisse. Grâce à ses repères, à la présence de l'adulte, qui saura rassurer et accompagner l'endormissement (voix calme et douce de l'adulte, caresse sur la tête, bercement...) l'enfant sera rassuré et en sécurité.

Si un enfant ne veut pas dormir, il faut l'accompagner vers un temps de repos, en l'invitant à s'allonger calmement sur son petit lit ou l'installer dans un endroit calme, sur des coussins avec la présence d'un adulte qui sera rassurant.

En pratique, les bébés ont deux petits dortoirs séparés dans lesquels des lits à barreaux leur sont réservés. Les bébés sont couchés très régulièrement en fonction de leurs besoins, qui sont très importants au départ puis diminuent lors de leur croissance.

Les groupes des grands et des moyens dorment dans des lits bas. Le groupe des moyens peut se reposer dans deux dortoirs séparés pour avoir plus de tranquillité car les enfants sont encore très jeunes et n'ont pas toujours tous encore le même processus d'endormissement.

Une sieste, en début d'après-midi, est proposée systématiquement à tous les enfants

Si nécessaire, un temps de repos supplémentaire leur est proposé au cours de la matinée, notamment, si l'enfant présente des signes de fatigue.

Dans tous les groupes, les enfants sont recouverts d'une gigoteuse, changée chaque semaine (ou plus selon les besoins).

Le réveil s'échelonne selon le rythme propre à chacun. De petits groupes sont alors composés pour effectuer des activités courtes, ludiques et calmes.

III) DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR, EVEIL, SOCIALISATION

Le rôle du multi accueil est d'aider l'enfant à :

- Développer sa curiosité en lui permettant de découvrir et d'expérimenter
- Développer sa sensori-motricité en lui permettant de manipuler et de se mouvoir
- Développer son plaisir d'être en relation avec l'autre, de s'exprimer et de faire des choix

Dans ce but, jouer avec les enfants est un acte pédagogique qui demande de l'observation, de la disponibilité, du dynamisme, de l'imagination, ainsi que du respect pour l'enfant et le groupe

L'entourage doit permettre et protéger le comportement de jeu du tout petit, en mettant à sa disposition la sécurité affective et physique nécessaire, l'espace suffisant à son activité, le temps utile pour jouer, afin qu'il mette en place ses compétences ludiques propres, seul ou en relation avec l'autre

a) OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE AU MULTI ACCUEIL PAR RAPPORT AUX BESOINS DE L'ENFANT

- Respecter son bien-être physique et psychique en l'absence des parents : un enfant mal dans sa peau régresse et a plus de difficultés à se développer
- Respecter la présence de son doudou qui lui permet de se défendre de l'angoisse de séparation et de supporter l'absence des parents
- Respecter sa personnalité, son degré d'évolution, son rythme pour lui permettre le meilleur épanouissement possible ; le laisser libre de rêver, penser, observer et se reposer
- Accompagner son autonomie (celle-ci passe par le choix et la sécurité) Autoriser l'enfant à « faire seul », à découvrir ses cinq sens, expérimenter, explorer, se dépenser physiquement
- Le stimuler pour parvenir à certaines acquisitions avant le passage dans un groupe d'âge supérieur, tout en sachant que ces acquisitions se feront lorsque l'enfant sera mature neurologiquement.

b) OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE AU MULTI ACCUEIL PAR RAPPORT AUX BESOINS DU GROUPE.

- Organiser le multi accueil en petits groupes du même âge : créer des cadres de vie adaptés à leurs besoins. Pour chaque groupe, prévoir un encadrement suffisant de personnel qualifié (équipe pluridisciplinaire)
- Organiser le temps en fonction de l'arrivée et du départ des enfants, des heures de repas, des besoins de sommeil : quand il propose des activités, le personnel doit être capable de s'adapter au nombre d'enfants, à leur humeur, au désir du groupe...
- Aider les enfants à se socialiser : la socialisation passe par la découverte des autres (il faut savoir se partager le personnel et le matériel, apprendre à prêter, supporter les frustrations dans l'attente...) ; Les enfants ont besoin de repères : il faut donc leur fixer des limites claires (les mêmes consignes quel que soit le nombre de personnel présent, mais avec souplesse)
- Eviter la routine en alternant les activités encadrées et les activités libres, en ayant des jouets de qualité en nombre suffisant, en mobilisant le groupe dans les lieux de vie différents afin que celui-ci découvre d'autres activités et d'autres jeux dans un cadre différent

- Se servir de l'émulation créée dans le groupe pour favoriser les apprentissages.

c) OBJECTIFS DE LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE AU MULTI ACCUEIL PAR RAPPORT AUX BESOINS DES PARENTS

- Prendre en considération l'environnement de l'enfant donc il est nécessaire de s'intéresser particulièrement à son environnement familial
- Accueillir les parents et leur accorder un temps d'écoute et de partage pour dégager des informations sur l'enfant dans son domaine familial et de pouvoir faire le lien entre l'univers du multi accueil et l'univers de la famille
- Accorder du temps nécessaire aux parents car porteurs d'une multitude d'informations, de questionnements, d'angoisses. L'équipe agira ainsi en soutenant la parentalité, donc en accordant une place prépondérante aux parents en termes d'éducateurs de leur enfant. Le but de l'accueil des parents est de favoriser la notion de « coéducation » et non pas de prendre la place des parents dès lors que l'enfant passe les portes du multi accueil.

IV) PARTICULARITE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU UNE AFFECTION CHRONIQUE

L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection chronique est prévu par le texte de loi en vigueur.

Les adaptations du fonctionnement et les compétences à mobiliser sont à prendre en compte très précisément, car l'accueil de ces enfants ne va pas de soi.

Bien que l'accueil d'un enfant présentant un handicap puisse générer une surcharge de travail pour l'équipe, surtout si le handicap est très important, (une personne supplémentaire est nécessaire dans le groupe notamment au moment des repas pour faire manger un handicapé moteur...), il a l'avantage d'intégrer cet enfant dans un milieu « normal » et d'apprendre aux autres à accepter la différence.

Il est nécessaire d'avoir un temps pour bien évaluer la situation avec les parents : voir les soins nécessaires, connaître le matériel spécialisé adapté au handicap de l'enfant, prévoir des interventions de l'équipe pluridisciplinaire si les parents souhaitent qu'elle intervienne au multi accueil.

Il est possible également d'accueillir cette équipe ou les parents en amont, comme nous l'avons déjà pratiqué ultérieurement, afin d'informer tout le personnel susceptible de prendre soin de l'enfant.

Il est à noter que l'équipe du multi accueil peut parfois découvrir le handicap en même temps que les parents, si ce dernier se révèle bien après la naissance.

L'enfant présentant un handicap pourra être accueilli au multi accueil au-delà de ses trois ans si nécessaire.

Décret 2007-230 du 20 février 2007 art 2334-39 alinéa III

«...le médecin de l'établissement ...s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et d'adaptation des enfants dans l'établissement... En particulier, il veille à l'intégration d'enfants présentant un handicap, une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe »

Décret 2007-230 art 2334-39 alinéa IV

« Si l'enfant présente une intolérance ou allergie (alimentaire, médicamenteuse...) une situation de handicap ou d'affection chronique, un projet d'accueil individualisé est mis en place avec le médecin traitant, le médecin de l'établissement, la directrice et la famille. Ce protocole devra être établi avant même l'adaptation de l'enfant dans l'établissement et conditionne son entrée définitive ».

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

En cas de PAI, sa mise en place est effectuée en concertation avec le médecin traitant, le médecin du multi accueil, la directrice et la famille.

V) COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1) La Directrice

Nom de la directrice du multi accueil : Madame Annick METZ

Titulaire du diplôme d'Etat de Puéricultrice de classe supérieure, la directrice est responsable du bon fonctionnement du multi accueil.

Elle a délégation du gestionnaire pour assurer la gestion de celui-ci qu'il s'agisse de l'organisation générale, de l'encadrement et de la cohésion de l'équipe et des interventions des médecins du multi accueil.

Elle constitue les dossiers personnels de chaque enfant et un registre de présences journalières qu'elle présentera lors des visites de contrôle.

Elle établit les contrats en présence des parents et selon leurs besoins et établit les factures mensuellement.

Elle est tenue de signaler à la Protection Maternelle et Infantile (PMI), dans les 48 heures, tout évènement grave survenu dans les locaux du multi accueil ou à l'occasion de son fonctionnement.

Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement qui inclut un projet social et un projet éducatif, ainsi que de sa mise en œuvre.

Elle est tenue de se conformer au règlement de fonctionnement du multi accueil et de le faire appliquer par le personnel et les familles qui fréquentent celui-ci.

Elle anime et coordonne les actions autour du projet de vie et organise la formation du personnel par le biais de réunions ou de formations individuelles : la formation continue s'effectue par l'intermédiaire du C.N.F.P.T selon les besoins de chaque agent et de son projet d'évolution.

Elle veille au respect des règles d'hygiène, d'alimentation et de sécurité et à ce que le développement psychique, affectif et physique de l'enfant soit harmonieux.

Elle assure l'encadrement technique, pédagogique et hiérarchique du personnel, organise l'encadrement des stagiaires, et l'accueil de l'enfant et de sa famille à l'arrivée et au départ.

Elle exerce un rôle paramédical en partenariat avec les médecins du multi accueil et les médecins traitants des enfants qui lui sont confiés, elle leur fait part de ses observations dans un but de dépistage des maladies et des troubles sensoriels ou neurologiques pouvant nécessiter une prise en charge précoce.

La prise des médicaments étant sous sa responsabilité, la directrice s'assure qu'aucun médicament ne soit donné par le personnel sans une ordonnance récente, datée et signée par le médecin traitant de l'enfant.

Elle organise des réunions de parents, en présence ou non du personnel du multi accueil. Elle peut proposer des rencontres individuelles en dehors de ces temps d'échanges en groupe.

2) Une Educatrice de jeunes Enfants

À temps complet qui la seconde (art 2324-41) dans ses actions et assure la continuité des fonctions de direction du multi accueil durant ses absences.

Elle dynamise les équipes autour d'un projet éducatif garantissant la qualité de l'accueil et la cohérence des attitudes éducatives. Elle a un rôle de conseil, d'échange et d'écoute auprès des et assure la coordination entre les équipes et la direction.

3) Le personnel qualifié

- 5 auxiliaires de puériculture à temps complet
- 5 titulaires du CAP Petite enfance à temps complet

Qui travaillent auprès des enfants, assurent leur bien-être et leur sécurité tout au long de la journée. Elles collaborent avec l'ensemble du personnel et assurent la liaison avec la famille. Elles sont un repère sécurisant pour les enfants. Elles sont sous la responsabilité de la directrice du multi accueil

3-1 – L'Agent CAP petite enfance

La mission principale de l'agent CAP Petite enfance consiste à assurer l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfants de 2 mois ½ à l'entrée à l'école maternelle. Il exerce sous la responsabilité de l'éducatrice de jeunes enfants et/ ou de l'auxiliaire de puériculture.

A) Encadrement et sécurité des enfants

- Accueillir les enfants et mettre en œuvre les conditions à leur bien-être. Identifier les besoins physiques, moteurs et affectifs
- Réaliser des soins courants d'hygiène et des enfants et surveiller leur état général
- Assurer une surveillance constante afin de garantir la sécurité des enfants, de prévenir les accidents et de gérer les conflits
- Aider les enfants dans l'acquisition progressive des gestes et des comportements autonomes (vestimentaires, alimentaires, motricité, propreté...)
- Respecter et faire respecter l'ordre de l'espace et du temps.

B) Prévision, organisation et animation d'activités adaptées

- Préparer et animer des jeux, des ateliers d'éveil et d'expression en lien avec des projets pédagogiques de l'établissement
- Collaborer avec l'éducatrice et l'auxiliaire de puériculture aux choix des jeux et des jouets
- Développer les capacités des enfants pour s'insérer dans la vie sociale, leur apprendre le vivre ensemble et le respect
- Assister l'enfant lors de l'endormissement pour la sieste
- Apporter son assistance dans l'aménagement des espaces de vie afin qu'ils soient plus adaptés aux besoins individuels et collectifs
- Entretien et désinfecter les espaces de vie et le matériel
- Mettre en œuvre les consignes de sécurité, d'hygiène notamment en effectuant l'entretien des espaces de vie et en gérant le stock des produits d'entretien.

C) Collaboration avec l'équipe au projet du Multi accueil

- Apporter sa contribution dans l'élaboration et dans la mise en œuvre du projet pédagogique du multi accueil
- Prendre part aux réunions de service et faire coïncider son action en fonction des objectifs retenus
- Participer à la rédaction de documents (rapports, notes de synthèse...).

3.2 – L'Auxiliaire de puériculture

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture en multi accueil est de répondre aux besoins des parents en matière de garde de jeunes enfants, en s'adaptant aux contraintes liées à leur situation familiale et professionnelle.

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

A) Prise en charge de l'enfant dans sa globalité

- Garantir un accueil dans les meilleures conditions possibles des enfants et de leur famille en favorisant le processus de séparation
- Apporter à l'enfant accueilli la sécurité matérielle et affective, favoriser son bien-être et son éveil dans le cadre d'activités prenant en compte son rythme et sa culture familiale, avec le souci de respecter les besoins individuels et collectifs
- Participer à l'éveil de l'enfant et de son confort affectif en lui proposant des activités, des jeux adaptés à son âge et à ses besoins
- En lien avec les parents, favoriser la diversification de l'alimentation de l'enfant, élaborer les biberons, veiller à la qualité de son sommeil, participer à son apprentissage de la propreté et l'amener doucement vers l'acquisition de son autonomie
- Assurer une présence quotidienne auprès des enfants pour assurer leur bien-être physique et physiologique.

B) Rôle d'écoute de la famille et lien avec autres partenaires

- Répondre aux parents en matière d'écoute et de conseils en partenariat avec la Directrice et l'éducatrice de jeunes enfants.
- Contribuer en lien avec d'autres partenaires, à une action de sensibilisation et de prévention : les enfants sont pesés mensuellement ou plus et l'auxiliaire est vigilante également à tout signe qui pourrait nuire à leur santé.

C) Contribuer à l'hygiène, à la sécurité de l'enfant et veiller à son environnement

- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Veiller à la propreté des lieux où se trouvent les enfants et à la bonne hygiène de leur environnement en participant aux tâches d'entretien des espaces de vie, des matériels, jeux, jouets...
- Participer au quotidien à l'aménagement du temps et de l'espace afin de rendre leur lieu de vie le mieux adapté et le plus accueillant possible

D) S'informer et se former, encadrer

- Etre attentive aux évolutions en matière de petite enfance et se tenir informée ou se former en participant à des réunions, des formations
- Encadrement des stagiaires et des CAP petite enfance.

4) le personnel de service

Deux Agents techniques à temps complet en charge de la cuisine satellite et de l'entretien des locaux au quotidien et de la lingerie (linge traité à l'ESAT de BROVES en SEILLANS et sur site)

5) Des médecins généralistes du multi accueil

Ils s'assurent que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants au multi accueil ; Ils veillent en particulier à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant mettent en place un projet d'accueil individualisé :

- en liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe du multi accueil
- en concertation avec la directrice du multi accueil ;

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

Ils assurent la visite d'admission et donnent leur avis sur l'admission des enfants. La visite d'admission peut également être assurée par le médecin de l'enfant à l'exception des enfants de moins de 4 mois ou des enfants présentant un handicap, ou atteint d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière dont la visite d'admission est assurée obligatoirement par le médecin du multi accueil.

Ils définissent les protocoles d'action dans les situations d'urgences en concertation avec la directrice du multi accueil.

Ils organisent les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence.

Et ils mènent des actions d'éducation et de promotion de la santé (décret 2007-230 art R 2324-39) auprès du personnel et, le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil, en collaboration avec le professionnel de santé présent ou apportant son concours au multi accueil.

Ils veillent à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Il peut être établie une convention avec du personnel paramédical ou médical (par exemple : Psychologue qui interviendra à titre bénévole dans les groupes d'enfants en vue de proposer une prise en charge efficiente des enfants par le personnel en poste)

VI) PLACE DES FAMILLES

La place des parents est reconnue et respectée par l'équipe : ils sont invités régulièrement à des réunions d'information, ainsi qu'à des activités ou sorties organisées par le multi accueil.

La présence des parents est sollicitée régulièrement par l'équipe afin de permettre plus de liens avec les autres familles et enfants : elle s'inscrit parfaitement dans le projet social et pédagogique du multi accueil.

Il est à noter que le multi accueil sera à même de fonctionner lors d'activités spécifiques seulement si les parents lui accordent du temps. Certes, le nombre d'agents encadrant les enfants est respecté, cependant cela ne suffirait pas à permettre des sorties (au marché, à la médiathèque, en pique-nique etc....) car le nombre de personnes encadrant passe à un adulte pour deux enfants.

Ils peuvent également participer à la vie du multi accueil selon leurs demandes ou leurs propositions.

Individuellement, les parents sont en droit de solliciter des échanges avec la directrice et le personnel, sur la vie de leur enfant en collectivité : rendez-vous occasionnels afin de faire le point ou bien sous forme d'échanges réguliers en fin de journée.

De même, la directrice ou le personnel du multi accueil peut demander à rencontrer les parents pour évoquer un sujet préoccupant ou faire un bilan si nécessaire. Ici, le multi accueil peut jouer un rôle de soutien auprès des parents en difficulté ou peut aider à dédramatiser des situations conflictuelles parents-enfant par une écoute bienveillante et une absence de jugement.

La qualité de la relation doit guider la place de chacun pour le respect de tous.

VII) RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Un multi accueil fonctionne à l'aide de plusieurs gestionnaires et partenaires tant au niveau financier, qu'organisationnel : la commune de FAYENCE, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Protection Maternelle et Infantile.

Certaines situations nécessitent un travail en partenariat avec divers organismes sociaux, médicaux ou paramédicaux :

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

- ✓ Les puéricultrices de secteur ;
- ✓ Les unités territoriales sociales : assistantes sociales, éducatrices spécialisées...
- ✓ Les cabinets médicaux : médecins traitants des enfants ;
- ✓ Les cabinets paramédicaux ou équipes pluridisciplinaires en charge d'enfants malades chroniques ou présentant un handicap : orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes, psychomotriciens... ;
- ✓ Les hôpitaux de la région : LANVAL à NICE et Les hôpitaux périphériques de GRASSE, DRAGUIGNAN, FREJUS

Par ailleurs le multi accueil travaille en partenariat avec :

Les écoles, la médiathèque, la résidence autonomie la Roque, les commerçants du village (exemple le boulanger), les commerçants du marché, la piscine, les parcs de loisirs ou d'animaux des environs....

VIII) ADOPTION DU PRESENT PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet d'Etablissement modifié et Adopté en Conseil Municipal le 10 décembre 2018

A FAYENCE, le 10/12/2018

Le Maire,



Jean-Luc FABRE

La Directrice du multi accueil,

Annick METZ

Remis à la famille (à compléter par le nom) qui l'approuve.

Le.....

(signature)